



Aux entreprises formatrices
Aux futurs apprentis
Aux parents des futurs apprentis

Sion, le 27 juin 2024

Mise à disposition des ordinateurs nécessaires aux formations initiales

Madame, Monsieur,

Pour marquer son vif attachement à la formation d'une relève compétente, sa vision résolument moderne des métiers du bois ainsi que sa confiance en l'avenir des professions qu'elle réunit, l'Association valaisanne des entreprises des menuiserie, ébénisterie, charpenterie, scierie et vitrerie (AVEMECS) met à disposition des apprentis qui le souhaitent les ordinateurs portables nécessaires à leur formation initiale. Ces ordinateurs seront prêtés aux futurs apprentis du canton se formant à une profession de l'AVEMECS.

Les procédures prévues par l'AVEMECS et les différents partenaires sont les suivantes :

- Télécharger le contrat de prêt à usage sur notre site internet sur www.avemecs.ch.
- Remplir et signer le contrat de prêt à usage en 2 exemplaires.
- Envoyer les 2 exemplaires et une copie du contrat d'apprentissage signé, **avant le 31 juillet 2024 par courrier postal** (AVEMECS, c/o Bureau des Métiers, Rue de la Dixence 20, 1950 Sion) **ou par courriel** (info@avemecs.ch).
- L'AVEMECS renverra à l'apprenti un exemplaire du contrat signé.
- **Pour les apprentis menuisiers, ébénistes et charpentiers**, l'Ecole Professionnelle Artisanat et Service Communautaire (EPASC) en recevra une copie et remettra au futur apprenti l'ordinateur équipé en début d'année scolaire.
- **Pour les apprentis scieurs et vitriers**, les ordinateurs devront être collectés chez notre partenaire informatique qui prendra contact directement avec vous.

En vous priant de prendre bonne note de ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

ASSOCIATION VALAISANNE DES ENTREPRISES DE MENUISERIE, EBENISTERIE, CHARPENTERIE, SCIERIE ET VITRERIE

Maxime Métrailler

Président

Maeva Jaggi

Secrétaire Patronale